Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS
☎ 01 44 01 06 00 - ✉ fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com www.fosps.com - www.foterritoriaux.org

DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS FORCE OUVRIÈRE

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 4 novembre 2026

Madame la Ministre absente de ce Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière,

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les représentants du ministère de la Santé,

Chères et chers camarades,

Chères et chers Collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui, 4 novembre, à la veille d'une journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle qui rassemblera les salariés du secteur public comme du secteur privé, mais également les lycéens et les étudiants.

Cette mobilisation n'est pas le fruit du hasard. Elle est la conséquence directe de plusieurs mois de revendications restées sans réponse, d'engagements non tenus et d'un dialogue social qui, trop souvent, se résume à une succession de réunions sans véritables avancées.

Et que nous propose-t-on aujourd'hui ?

Alors même que la ministre de la Santé est absente de ce Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, vous, hauts fonctionnaires chargés de la représenter, nous soumettez des projets de décrets qui vont à l'encontre des revendications que nous portons depuis des mois.

Faut-il y voir une provocation ? ou une profonde déconnexion avec la réalité des tensions vécues dans les établissements, ou même encore l'expression d'un gouvernement enfermé dans ses bureaux parisiens, bien éloigné du quotidien des agents hospitaliers ?

À la veille d'une journée de mobilisation nationale, oser présenter une modification réglementaire qui constitue, à nos yeux, un recul en matière de prévention des risques professionnels relève, au mieux, d'une incompréhension totale de la situation et, au pire, d'une énième véritable provocation sociale.

Pour Force Ouvrière, c'est inacceptable !

Vous nous proposez aujourd'hui, sous couvert d'adaptation réglementaire, de faire passer de deux à cinq ans la périodicité des visites médicales des agents hospitaliers auprès de la médecine du travail.

Vous envisagez également, par un artifice réglementaire, de substituer à certaines visites médicales des visites d'information et de prévention, y compris pour des agents travaillant de nuit ou nécessitant une surveillance médicale particulière.

Mais dans quelle réalité vivez-vous ?

Comment pouvez-vous envisager de réduire le suivi médical des agents alors même que la justice a reconnu l'origine professionnelle d'un cancer du sein ?

Comment pouvez-vous ignorer les données de la DGAFP qui font état, selon les chiffres dont nous disposons, de cinq maladies professionnelles déclarées chaque jour ouvré par des agents travaillant dans la fonction publique hospitalière ?

Comment pouvez-vous ignorer les quelque **19 000 accidents du travail recensés chaque année dans la fonction publique hospitalière ?**

Sortez vos calculettes : cela représente plus de 50 accidents par jour calendaire !

Et face à cette réalité, votre réponse serait d'espacer les visites médicales, d'affaiblir les principes de prévention, la surveillance et donc la possibilité de dépister d'éventuels problèmes de santé concernant les personnels hospitaliers ?

Pour FO, la santé des agents hospitaliers ne peut pas devenir la variable d'ajustement de la pénurie de médecins du travail !

Nos collègues travaillent dans les services de soins, dans les EHPAD, dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Ils travaillent de jour comme de nuit, les week-ends et les jours fériés. Ils subissent les sous-effectifs, l'intensification du travail, l'épuisement professionnel et sont bien souvent surexposés quotidiennement à de multiples risques pour leur santé.

Fédération Force Ouvrière Services Publics et de Santé

Et vous voudriez leur expliquer qu'ils auraient désormais besoin de moins de suivi médical ?

Avant de nous présenter une telle régression, pouvez-vous nous communiquer les analyses et les positions du CHSCT national issu du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière sur ces modifications réglementaires ?

D'ailleurs, nous revendiquons la remise en place des CHSCT qui permettait de faire valoir le droit des agents sur l'organisation et les conditions de travail.

Nous attendons votre réponse !

Car, pour Force Ouvrière, il est évident que ces modifications réglementaires vont à l'encontre d'une amélioration de la prévention des risques professionnels.

Elles visent avant tout à adapter la réglementation à la pénurie de professionnels de santé au travail, plutôt qu'à donner aux établissements les moyens de garantir un véritable suivi médical, assuré par un médecin du travail et une équipe pluridisciplinaire.

Ce n'est pas en abaissant les exigences réglementaires que l'on améliore la santé des agents et que l'on favorise leur maintien au travail !

Mais ce n'est malheureusement pas le seul sujet sur lequel nous attendons des réponses.

Qu'en est-il de la prime canicule que Force Ouvrière revendique ?

La ministre de la Santé, que vous représentez aujourd'hui, nous avait annoncé la livraison de milliers de climatiseurs et de ventilateurs destinés à améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des patients et des résidents.

Mais quelle est la réalité sur le terrain ?

Nous avons connaissance de la livraison de 1 500 ventilateurs au CHU de Nîmes, ainsi que de matériels livrés dans des établissements du nord de la France avec des prises électriques non conformes.

Nous avons également été alertés sur la livraison de climatiseurs contenant un gaz et/ou des filtres qui ne respecteraient pas les normes européennes.

Et, comme si cela ne suffisait pas, nous avons connaissance d'une direction d'EHPAD qui aurait décidé de couper la climatisation en pleine période de canicule afin de réaliser des économies d'énergie !

Est-ce cela, votre politique de prévention et de protection des agents ?

Que font les agences régionales de santé ?

Quels contrôles sont effectués ?

Quelles instructions ont été données aux directions d'établissement ?

Et surtout, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour que de telles situations ne se reproduisent plus ?

Car, pendant que les annonces ministérielles en trompe-l'œil se succèdent, les agents, eux, continuent de travailler dans des conditions particulièrement difficiles.

La communication ministérielle ne remplacera jamais les moyens humains, matériels et financiers dont nos établissements ont besoin !

Et la liste des dossiers en souffrance est malheureusement loin de s'arrêter là.

Que dire du report et de la date d'application de la protection sociale complémentaire, sans parler du volet prévoyance inexistant (PSC), alors que les agents de la fonction publique hospitalière attendent toujours de pouvoir bénéficier d'une protection sociale de haut niveau, avec une participation financière réelle de leur employeur ?

la force syndicale
Services Publics et de Santé

Que dire de l'attente interminable et répétée de la publication de l'arrêté permettant le versement de la prime de service pour l'année 2026 ?

Que dire de l'absence de réunion de négociation sur les ratios d'avancement de grade pour l'année 2027, alors même que vous vous étiez engagés à renouer avec une véritable concertation sur ce sujet, comme cela se pratiquait auparavant ?

Que dire de l'organisation des élections professionnelles, pour lesquelles, les prestataires de vote électronique imposent leurs choix, leurs calendriers et leurs méthodes. À quoi servent les groupes de travail avec la DGOS sur ce sujet si les écueils rencontrés en 2022 sont les mêmes qu'aujourd'hui ? Par ailleurs, qu'en est-il des moyens financiers promis par la DGOS aux OS pour l'organisation de ces élections ?

Les engagements pris devant les organisations syndicales doivent être respectés !

Et que répond le ministère aux agents de la FPH **qui attendent toujours le versement du complément de traitement indiciaire (CTI)** ?

Que répondez-vous aux psychologues, dont les groupes de travail sont régulièrement annulés, alors que leur situation professionnelle et statutaire nécessite des réponses urgentes ?

Que répondez-vous aux agents en congé de formation professionnelle qui revendiquent le maintien du CTI et de l'indemnité de vie chère, alors même que cette revendication est partagée par un représentant de la DGOS au sein du conseil d'administration de l'ANFH ?

Et que répondez-vous aux agents des catégories C et B, dont les grilles indiciaires sont devenues totalement inadaptées, avec des traitements indiciaires qui, pour certains échelons, se situent en dessous du niveau du SMIC et nécessitent des mécanismes compensatoires ?

Où sont les perspectives de carrière ?

Où est la reconnaissance des qualifications ?

Où est la reconnaissance de l'engagement quotidien des agents hospitaliers ?

Nous pourrions poursuivre cette énumération pendant des heures.

Car derrière chacun de ces dossiers, il y a des agents, des carrières, des conditions de travail, des rémunérations et, bien souvent, des situations humaines particulièrement difficiles.

Il y a surtout des revendications portées depuis des années par notre organisation syndicale, sans que le ministère n'y apporte les réponses attendues.

Et lorsque nous interrogeons vos services, la réponse est trop souvent la même : absence d'arbitrage, absence de mandat politique, dossier en cours d'examen ou nécessité d'attendre de nouvelles instructions.

Mais combien de temps les agents hospitaliers devront-ils encore attendre ?

Combien de ministres se succéderont avenue Duquesne avant que des décisions concrètes soient enfin prises ?

Combien de réunions faudra-t-il encore organiser pour obtenir des réponses à des revendications pourtant parfaitement identifiées ?

Mesdames et Messieurs les représentants du ministère qui représentez notre ministre absente de toutes discussions ou négociations, il est temps de mesurer la gravité de la situation !

La colère qui s'exprime aujourd'hui dans les établissements et dans la rue ne tombe pas du ciel.

Elle est le résultat de l'accumulation des renoncements, du manque de reconnaissance, de la dégradation des conditions de travail et de rémunération, de l'absence de réponses politiques à des revendications légitimes.

Ne venez donc pas faire porter la responsabilité du désordre social à celles et ceux qui se mobilisent pour défendre leurs droits !

Ne venez pas non plus expliquer aux agents que leurs revendications seraient excessives, alors que certains d'entre eux se voient assignés pour assurer la continuité du service, limitant ainsi concrètement l'exercice de leur droit de grève dans la FPH.

Les agents hospitaliers assurent chaque jour, dans des conditions de plus en plus insupportables, la continuité du service public hospitalier.

Ils méritent autre chose que des discours, des promesses et des reports permanents.

Le mépris ne constitue pas une politique sociale.

Le silence ne constitue pas une réponse.

Et l'absence de décision ne constitue pas un dialogue social !

la force syndicale
Fonctions Publiques et de Santé

À Force Ouvrière, nous refusons que les agents de la fonction publique hospitalière soient les victimes des arbitrages budgétaires, de l'inaction politique et des adaptations réglementaires destinées à masquer les pénuries.

Nous refusons que leurs droits soient remis en cause au prétexte des difficultés de fonctionnement que les politiques publiques ont elles-mêmes contribué à créer.

Nous refusons que la protection de leur santé, leur rémunération et leurs perspectives de carrière deviennent des variables d'ajustement.

La responsabilité de la colère sociale n'incombe pas à celles et ceux qui la manifestent, mais à ceux qui, malgré les alertes répétées, refusent d'apporter les réponses nécessaires.

Alors, à la veille de la mobilisation du 5 novembre, nous vous le disons solennellement :

Les agents hospitaliers n'attendent plus des annonces. Ils attendent des actes !

Ils n'attendent plus des promesses. Ils exigent des décisions !

Et si le ministère persiste à ignorer leurs revendications, Force Ouvrière continuera, avec détermination, à défendre les personnels, leurs droits, leurs rémunérations, leur santé et l'avenir du service public hospitalier.

Parce que la colère des agents est légitime, parce que leurs revendications sont justifiées et parce que le dialogue social ne peut se résumer à une chambre d'enregistrement des décisions ministérielles !

Pour Force Ouvrière, il est urgent de changer de cap !

Je vous remercie.